

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)



Zola panthéonisé

M. Dréfus a fait un certain nombre de miracles. Ce qui est tout naturel, puisqu'il a, sans le vouloir peut-être, fondé une religion. Une foi, pour s'affirmer, doit produire des miracles. Nous venons donc des merveilleux. Nous voyons, je crois, la dernière — car le zola plus se fatigue. Mais elle compte.

La Journée

La Chambre s'est ajournée à vendredi, après avoir discuté d'urgence le projet de loi relatif au Sénat. Le projet de loi relatif au Sénat de Roubaix, de supprimer le Sénat, a été discuté en séance sur le renvoi.

humble enfant que fort, connaît les effets et adore la Cause, qui gravit avec calme les marches de l'autel qu'est le sommet de la nature, et qui, sur la dernière marche interdite, au pied de l'homme, ne voyant plus, espère et prie. Le mystérieux échelon ne trouble pas le cœur du singe qui, tout près de l'Azur, et lorsque Dieu prend la parole, répond par une pirouette. Mais, quand même, le singe étudie ce qu'il profane, s'il n'escalade pas, il grimpe... Le singe est un ange avant.

la face du pays notre protestation de solidarité et de franchise. Le Comité d'organisation de la Vieille Armée, capitaine de Régiment Dupouquet, député des Basses Pyrénées, président du Comité de Cocherin (cavalerie), commandant Briant (infanterie), commandant de la Vieille Armée, secrétaire général, lieutenant de Devise (cavalerie), lieutenant de Narvez (infanterie), etc.

L'ARRET du tribunal des confits consacrant le droit des pères de famille

On se souvient des faits que je rappelle en quelques mots : L'Instituteur de Vézigne (Côte-d'Or), M. Morizot, était accusé par un père de famille, M. Girod, d'avoir tenu, en présence des enfants fréquentant l'école, des propos antipatriotiques, injurieux et outragés.

Les finances de la municipalité radicale sont en déficit. M. Monier-Suroout, premier adjoint, libéral, a déposé le 28 mai un rapport dans lequel il fait ressortir à l'égard des finances municipales un déficit de 25 000 francs de factures, certaines n'ont pas été payées pour lesquelles il existe au moins des mandats de paiement.

VACANCES SAINTES

Ne point gaspiller les heures des vacances, mais l'appliquer à l'éducation de l'âme, voilà le problème. Un moyen excellent, c'est de faire en des conditions favorables avec le Seigneur, la grande semaine de l'Ascension, Pentecôte, Trinité, etc.

Les représailles dont on nous menace

On nous menace de représailles. Pourquoi ? Nous avons eu le droit de comprendre. L'Etat n'a rien fait pour nous. C'est à nous de nous défendre. C'est à nous de nous défendre.

Gazette

C'est le titre d'une double édition par le Comité de propagande de l'Eglise sur la question des mutualités. Après avoir vu les mutualités de l'Eglise, les mutualités laïques, on se rend compte que les mutualités laïques ont des avantages que les mutualités de l'Eglise n'ont pas.

Voilà l'homme de la vérité — de la vérité en marche. On sait comme il la fait marcher. Il entend que le voyage lui profite. L'affaire est son affaire. Après les gros tirages, les bons panthéonisations. Mais ceux qui le panthéonisent ne sont pas les seuls à profiter.

EMILIE DE SAINT-AUBERT. Cette tombe, dans le cimetière d'Aix, fait face au fond de l'allée centrale en venant par la porte de la traverse Saint-Pierre. Elle ne comportait avant sa restauration qu'une pierre horizontale portant ces noms :

LA TOMBE DE LA FAMILLE ZOLA

AIX-EN-PROVENCE. Notre confrère représente la tombe de la famille ZOLA. C'est ZOLA lui-même qui l'a fait élever il y a quelques années.



Cette tombe, dans le cimetière d'Aix, fait face au fond de l'allée centrale en venant par la porte de la traverse Saint-Pierre.

FRANÇOIS ZOLA 1852-1902 EMILIE FRANÇOISE ZOLA née AUBERT 1819-1890 Emilie Zola fit ajouter un rétable portant la croix, rétable sur lequel on lit : A mon père, et à ma mère.

PROTESTATION

Les anciens officiers soussignés, réunis à Paris, le 30 mai 1908, en Comité d'organisation de la Vieille Armée, considèrent comme un devoir de patriotisme et de solidarité militaire de manifester publiquement leurs regrets indignés devant le spectacle de la participation de l'armée à la glorification de Zola, insulteur de l'armée.

LE VOL LEGAL. Le Journal Officiel nomme M. le Roux-Kerguel, vice-président du Conseil de préfecture du Morbihan, séquestre administratif chargé de procéder à la liquidation des biens appartenant à la Congrégation dissoute des Dames de la retraite de Vannes.

SURENCHERE

Par 16 voix contre 9, c'est-à-dire par tous les radicaux présents, au Conseil municipal de Poitiers, a été voté le principe d'une surenchère sur l'immeuble du Sacré-Coeur. Les contribuables ont bon dos.

REVOCAION DE DONATION

M. René Mauguy avait fait un legs de 6000 fr. à la paroisse de Saint-Pierre-de-Laval à charge de célébrer des messes à perpétuité. Le gouvernement n'ayant pas voulu autoriser le legs, les héritiers ont demandé la caducité du legs. Le tribunal de Laval a donné un jugement du 29 mai de faire droit à leur requête et ordonne la remise entre leurs mains des 6000 francs.

LE JURY D'HONNEUR

L'Autorité de ce jour publie la lettre par laquelle MM. de Ramel et Le Provost de Launay, représentants de M. Delahaye, se sont mis en rapport avec MM. A. de Mun et Paul Beaugard, représentants de M. Piou.

LE VOL LEGAL

Le Journal Officiel nomme M. le Roux-Kerguel, vice-président du Conseil de préfecture du Morbihan, séquestre administratif chargé de procéder à la liquidation des biens appartenant à la Congrégation dissoute des Dames de la retraite de Vannes.

SURENCHERE

Par 16 voix contre 9, c'est-à-dire par tous les radicaux présents, au Conseil municipal de Poitiers, a été voté le principe d'une surenchère sur l'immeuble du Sacré-Coeur. Les contribuables ont bon dos.

REVOCAION DE DONATION

M. René Mauguy avait fait un legs de 6000 fr. à la paroisse de Saint-Pierre-de-Laval à charge de célébrer des messes à perpétuité. Le gouvernement n'ayant pas voulu autoriser le legs, les héritiers ont demandé la caducité du legs. Le tribunal de Laval a donné un jugement du 29 mai de faire droit à leur requête et ordonne la remise entre leurs mains des 6000 francs.

LE JURY D'HONNEUR

L'Autorité de ce jour publie la lettre par laquelle MM. de Ramel et Le Provost de Launay, représentants de M. Delahaye, se sont mis en rapport avec MM. A. de Mun et Paul Beaugard, représentants de M. Piou.

La date de la messe

Quelques prêtres nous écrivent afin de nous signaler les inconvénients de la date du 13 avril proposée par l'Echo de Notre-Dame de la Garde pour la messe de réparation.

LE VOL LEGAL

Le Journal Officiel nomme M. le Roux-Kerguel, vice-président du Conseil de préfecture du Morbihan, séquestre administratif chargé de procéder à la liquidation des biens appartenant à la Congrégation dissoute des Dames de la retraite de Vannes.

SURENCHERE

Par 16 voix contre 9, c'est-à-dire par tous les radicaux présents, au Conseil municipal de Poitiers, a été voté le principe d'une surenchère sur l'immeuble du Sacré-Coeur. Les contribuables ont bon dos.

REVOCAION DE DONATION

M. René Mauguy avait fait un legs de 6000 fr. à la paroisse de Saint-Pierre-de-Laval à charge de célébrer des messes à perpétuité. Le gouvernement n'ayant pas voulu autoriser le legs, les héritiers ont demandé la caducité du legs. Le tribunal de Laval a donné un jugement du 29 mai de faire droit à leur requête et ordonne la remise entre leurs mains des 6000 francs.

LE JURY D'HONNEUR

L'Autorité de ce jour publie la lettre par laquelle MM. de Ramel et Le Provost de Launay, représentants de M. Delahaye, se sont mis en rapport avec MM. A. de Mun et Paul Beaugard, représentants de M. Piou.

LE VOL LEGAL

Le Journal Officiel nomme M. le Roux-Kerguel, vice-président du Conseil de préfecture du Morbihan, séquestre administratif chargé de procéder à la liquidation des biens appartenant à la Congrégation dissoute des Dames de la retraite de Vannes.

SURENCHERE

Par 16 voix contre 9, c'est-à-dire par tous les radicaux présents, au Conseil municipal de Poitiers, a été voté le principe d'une surenchère sur l'immeuble du Sacré-Coeur. Les contribuables ont bon dos.

REVOCAION DE DONATION

M. René Mauguy avait fait un legs de 6000 fr. à la paroisse de Saint-Pierre-de-Laval à charge de célébrer des messes à perpétuité. Le gouvernement n'ayant pas voulu autoriser le legs, les héritiers ont demandé la caducité du legs. Le tribunal de Laval a donné un jugement du 29 mai de faire droit à leur requête et ordonne la remise entre leurs mains des 6000 francs.

LE JURY D'HONNEUR

L'Autorité de ce jour publie la lettre par laquelle MM. de Ramel et Le Provost de Launay, représentants de M. Delahaye, se sont mis en rapport avec MM. A. de Mun et Paul Beaugard, représentants de M. Piou.

La peur des vipères

Un petit pré à la lisière d'un bois aux environs de Paris... Ce pré fleure, qu'arrose la Seine, était impitoyablement dévasté par les Faraonnides en quête de fleurs. Grand était le désespoir du propriétaire.

La prière à l'école

Simple information : En Suisse, canton d'Argovie, les catholiques de Wohlen avaient décidé de tenir émanché une assemblée de protestation contre la décision de la Commission scolaire d'interdire la récitation du Notre Père avant le commencement de la messe.

GREVE SANGLANTE

Nos lecteurs savent que, depuis un mois, une grève de terrassiers-sabliers a éclaté à Vigneux, localité voisine de Juvisy, à 18 kilomètres de Paris et desservie par la gare de Montreuil-Vigneux, sur la ligne de Paris à Montereau par Corbeil.

LE PÈLERIN

Le Pèlerin : Le procès de la Croix en appel. P. Feraud-Vau. — Pèlerinage français au Vatican. — Deux mois de prison. — François Coppée. — Promenade à travers le monde des nouvelles.

LE PÈLERIN

Le Pèlerin : Le procès de la Croix en appel. P. Feraud-Vau. — Pèlerinage français au Vatican. — Deux mois de prison. — François Coppée. — Promenade à travers le monde des nouvelles.